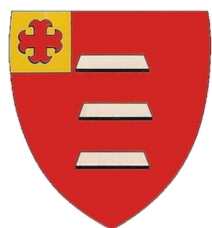


FRESNES



INFOS

FRESNES LES MONTAUBAN



"Carrefour de l'Artois"

À la une...

Numéro 288 - Mai 2021

CORONAVIRUS - COVID-19

Dépistage exceptionnel de la Covid-19 dans votre ville

Gratuit et sans rendez-vous

Munissez-vous de votre carte vitale et pièce d'identité.
Dans l'attestation de déplacement, cochez le motif « consultation et soins ».

L'Agence régionale de santé et votre commune vous facilitent
l'accès aux tests de la Covid-19. Rendez-vous à

FRESNES-LÈS-MONTAUBAN
Salle des fêtes
Rue de l'église

MARDI 4 MAI
de 9h à 14h

Fermeture du secrétariat de mairie

En raison du pont de l'Ascension, le secrétariat de mairie sera fermé du **jeudi 13 au samedi 15 mai inclus**.

Cérémonie du 8 mai

La commémoration du 8 mai marquant la fin de la 2ème Guerre Mondiale se déroulera dans le respect des consignes sanitaires. Une gerbe sera déposée au monument aux morts à 11 heures.

Dans la configuration actuelle, les rassemblements en extérieur sont toujours limités à six personnes.

Modification des dates des élections

Les dates des élections départementales et régionales ont été modifiées :

- 1er tour : dimanche 20 juin 2021
- 2ème tour : dimanche 27 juin 2021



Pour assurer la sécurité sanitaire de chacun, le scrutin se déroulera à la **salle des fêtes de Fresnes-lès-Montauban**.

Vote par procuration

Si vous ne pouvez pas vous déplacer pour voter, vous avez la possibilité d'établir une procuration.

Deux possibilités s'offrent à vous :

- En ligne sur le site maprocuration.gouv.fr (décret n°2021-270 du 11 mars 2021)
- Traditionnellement par la procédure « papier » (CERFA 14952*02 téléchargeable)

Il vous faudra ensuite vous rendre dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration.

Plus de détails sur le site maprocuration.gouv.fr

Un électeur peut être détenteur de deux procurations.

Inscriptions sur les listes électorales

La date des élections ayant été retardées d'une semaine, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au vendredi 14 mai 2021** (soit le 6ème vendredi précédant la date du 1er tour).

Les inscriptions peuvent se faire à la mairie ou en ligne (CERFA12669*02)

Compte-rendu du conseil municipal du 2 avril 2021

Traditionnellement, le conseil municipal du mois d'avril porte sur le vote du budget primitif.

L'année 2020 a vu des dépenses nouvelles (celles liées à la Covid) et des recettes diminuer (location de la salle des fêtes par exemple) Le budget 2021 en a tenu compte.

Les finances de la commune sont saines mais nous sommes vigilants face aux dépenses.

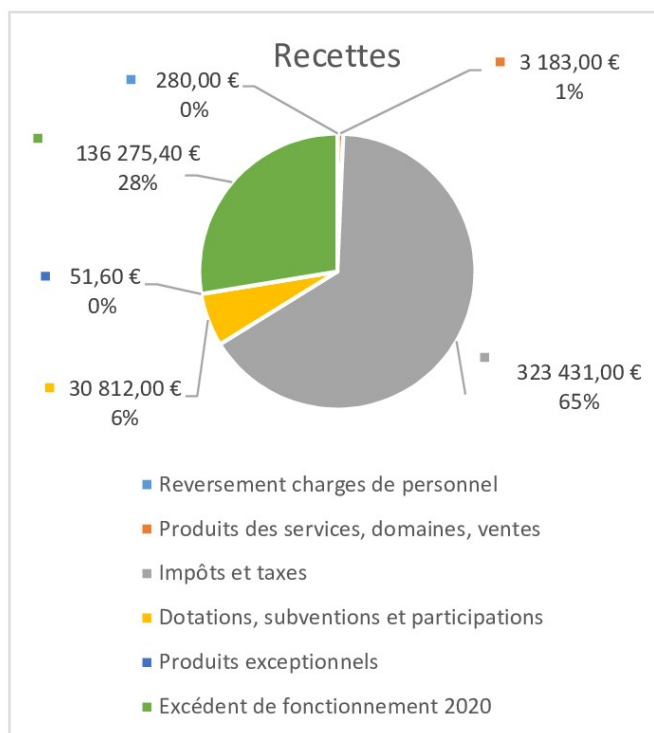
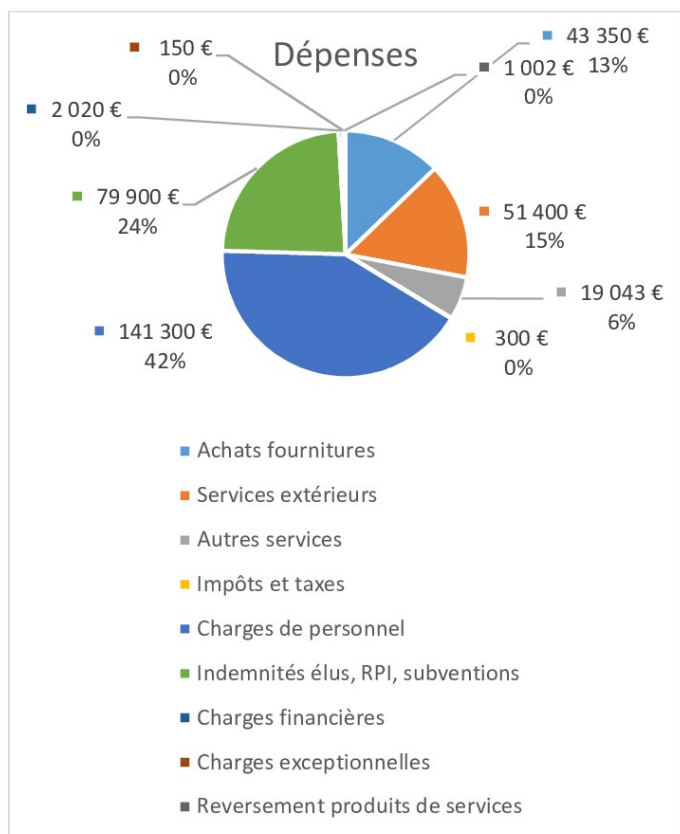
L'année 2020 a vu des chantiers importants se réaliser en investissement (restauration de l'église, rénovation des trottoirs Résidence les Lilas, allée macadamisée au cimetière, installation de la vidéo-protection, 1ère tranche de rénovation des bâtiments publics : mairie, école). Pour 2021, les dépenses d'investissement sont plus limitées : réfection de la voirie Résidence les Lilas, mise sous alarme de la mairie, réfection du bureau majoral (moisissures), rénovation du pignon Est de l'école, réfection du toit du préfabriqué, remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie...

Les décisions prises lors du conseil municipal sont les suivantes :

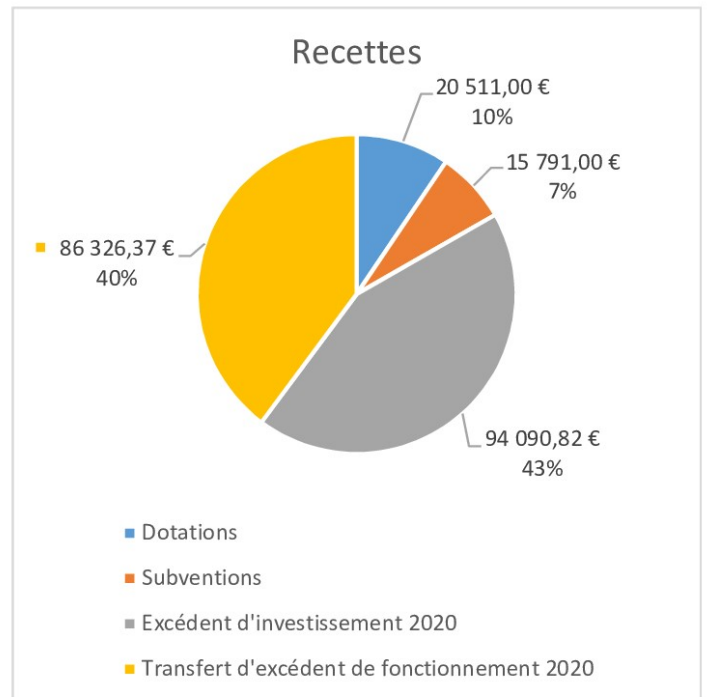
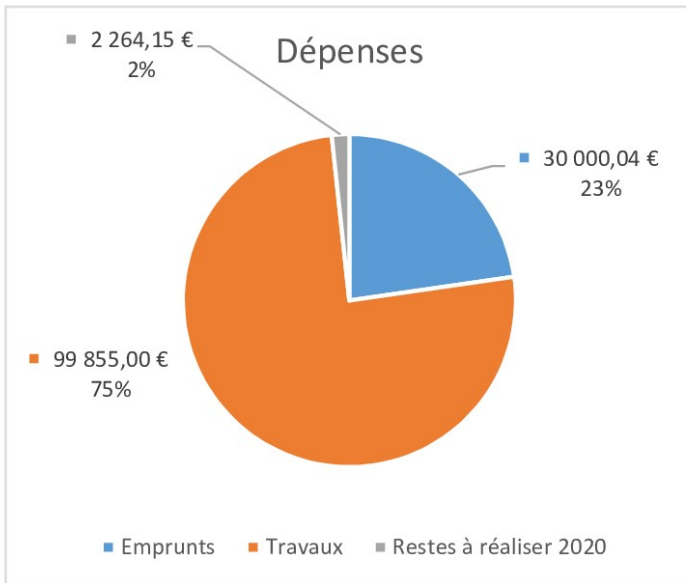
- Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires à 4 jours sans modification des horaires,
- Répartition des subventions aux associations ayant déposées un dossier,
- Maintien des taux des taxes locales (pas d'augmentation de la part communale)
- Vous trouverez ci-dessous les grandes lignes du budget 2021 :



SECTION DE FONCTIONNEMENT



SECTION D'INVESTISSEMENT



Collecte des déchets verts

Le **13 mai 2021**, jeudi de l'ascension, est un jour férié, mais la collecte des déchets verts sera néanmoins effectuée par la société WIART.

Fête des voisins

Les rassemblements étant toujours très limités, la fête des voisins, traditionnellement en mai, ne pourra pas se tenir, tant que la situation sanitaire et le législateur ne le l'autoriseront pas. Elle est prévue officiellement le **vendredi 24 septembre 2021** si la situation sanitaire le permettra.

Analyse de l'eau

Suite à l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2012 concernant la teneur en ions perchlorates, l'eau de réseau à Fresnes-lès-Montauban est soumise à la restriction d'usage et ne doit pas être consommée par les nourrissons de moins de 6 mois.

Dernier relevé : taux de Nitrates = **38,0 mg/l** (Norme 50 mg/l)

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Nous contacter

MAIRIE

1, rue de l'Eglise

62490 FRESNES LES MONTANBAN

☎ 03 21 50 21 21

✉ mairie@fresneslesmontauban.fr

@ www.fresneslesmontauban.fr

Elections des dimanches 20 et 27 juin 2021

2ème partie : focus sur les élections régionales

Le Conseil Régional des Hauts de France est composé de **170 conseillers régionaux** dont le nombre est proportionnel au nombre d'habitants de chaque département : **44 pour le Pas-de-Calais**, 76 pour le Nord, 25 pour l'Oise, 18 pour la Somme et 17 pour l'Aisne. Le **mandat est de 6ans** comme les conseillers départementaux.

Le siège du Conseil Régional est situé à **Lille**.

C'est un scrutin de liste à deux tours avec une parité obligatoire (alternance femme / homme) et listes **complètes** (autant de noms que de sièges à pourvoir)

Les compétences du Conseil Régional :

